

que ce vin provenait de vol. Le brigadier Gaudon : J'ignorais complètement que ce vin fût volé. Le hussard Omès nous avait dit qu'il avait été acheté avec de l'argent qu'il avait reçu de sa famille.

M. le président : Je remarque que vous, brigadier de service, vous avez mis une grande complaisance dans tous ces faits. Gaudon : Le brigadier André m'ayant offert du vin, j'ai cru que c'était de la même source que celui de Omès, et qu'il s'agissait d'une bienvenue payée par quelque recrue.

M. le président : Et pour les malades, croyez-vous que ce fût un bien ou un mal de leur offrir ce vin ? Cette indulgence pouvait avoir de fâcheuses conséquences sur leur santé. Le brigadier : Que voulez-vous, mon colonel, les malades, quand ils nous voyaient boire du bon vin, ils disaient qu'ils se portaient bien et qu'ils voulaient faire comme nous.

M. Delattre, commissaire du Gouvernement, a soutenu l'accusation, qui a été combattue par M^{rs} Cartelier et Robert Demissil. Le Conseil a déclaré à l'unanimité cinq accusés coupables du vol, et a condamné Truffaut à trois années d'emprisonnement, Omès et André à deux ans, Curty et Corbier à un an de la même peine.

Nous avons rapporté, il y a environ trois semaines, les principales circonstances d'un empoisonnement accidentel par des champignons, qui avait failli coûter la vie à cinq personnes de Passy. Un événement de même nature vient encore d'arriver dans la circonscription de la même commune, et cette fois il a compromis les jours de six personnes.

Un négociant en soieries du quartier Saint-Denis, M. R..., vient de retrouver d'une façon assez singulière les traces de l'auteur d'un vol important commis à son préjudice il y a plus de deux ans. A cette époque, un jeune homme, se disant attaché à une des fortes maisons de confection de Paris, se présentait chez M. R..., y faisait l'acquisition d'une quantité de soieries qu'il payait comptant en billets de banque pour une somme de 6,500 francs.

entendus les deux seuls témoins qui avaient été présents à cette scène, la femme Loraux, concierge, et la demoiselle Éliosa Desculin, blanchisseuse. L'état du sieur B... a été jugé assez grave pour que les magistrats l'aient fait immédiatement transporter à l'hospice de la Clinique, où il a été placé dans la salle Dubois, lit n° 16.

Depuis quelque temps il se passait dans le quartier de la Madeleine un fait très bizarre. Chaque semaine les égoutiers trouvaient, au-dessous d'une bouche d'égout, des paquets de linge; c'était tantôt un caleçon, ou bien des bas, des chemises, le tout en toile de la première finesse. Chaque fois ces objets étaient portés chez le commissaire de police du quartier, dont les recherches pour découvrir l'auteur de ces dépôts avaient été infructueuses.

La première cause appelée a été celle de John Robson, forgeron, accusé d'avoir pêché dans la rivière d'Éamont à l'aide d'un filet dit à double armure et à mailles très serrées qui n'aurait point permis au fretin d'échapper. M. William Brougham, frère de l'ex-chancelier, entendu comme témoin, a affirmé sous serment que le filet en question n'était pas destiné à la pêche proprement dite.

Les circonstances qui entourent ces méfaits font présumer qu'ils ont les mêmes auteurs. Hier, M^{rs} Pecca, demeurant rue de la Vrillière, rentrait chez elle après une absence de quelques heures. Au moment où elle allait ouvrir sa porte, elle entendit du bruit dans l'intérieur de son logement, et, en regardant par le trou de la serrure, elle distingua une femme fouillant dans ses meubles.

HAUTE-GARONNE (Toulouse), 24 septembre. — Voici une relation complète de la tentative d'évasion qui a eu lieu samedi soir à la Maison de Justice de notre ville; elle nous est fournie par le gardien en chef, qui a bien voulu nous donner copie du rapport qu'il a adressé aux autorités.

Direction : Palais National. Vente des billets : boulevard Montmartre, 10, passage Jouffroy. — Prix du billet : UN FR. (Voir dans les grandes annonces les noms des correspondants.)

« Les deux gardiens ordinaires, les sieurs Ponrouch et Venderput, se rendirent, selon la coutume, vers les sept heures, dans le quartier des condamnés, pour faire opérer le coucher. Ils crurent voir entrer chaque condamné (au nombre de dix) dans leur cabanon respectif, et s'empressèrent de verrouiller et fermer à clé chaque porte; ils procédèrent ensuite à la visite et à la fermeture des portes extérieures et se retirèrent. A dix heures, l'on procéda à la seconde visite, et au moment où les cabanons allaient être explorés à travers les guichets, un bruit de porte se fit entendre; les visiteurs se retournèrent et se trouvèrent sous les verrous.

« Pendant ce temps je faisais moi-même la visite du quartier des dettiers, lorsque je fus appelé tout à coup par un jeune homme qui travaillait chez moi, et qui s'empressa de me dire qu'un individu sorti du quartier des condamnés s'était introduit et barricadé dans sa cuisine. J'appelai de suite la garde, et au moment où j'allais enfoncer la porte de la cuisine, je sommai l'individu qui s'y était introduit d'avoir à ouvrir, ce qu'il fit presque aussitôt : nous trouvâmes là le condamné Jacques Lazerges; nous nous saisîmes de lui, malgré la résistance qu'il opposa; il ne répondit rien à mes interpellations; alors je lui mis les fers aux pieds et conduire dans un cachot.

« M. Blaymire et son frère étaient les avocats de l'association des pêcheurs de Penrith, parties poursuivantes. Les fermiers et les gens de lord Brougham étaient défendus par sir Georges Musgram, baronet, et par M. Jameson. La première cause appelée a été celle de John Robson, forgeron, accusé d'avoir pêché dans la rivière d'Éamont à l'aide d'un filet dit à double armure et à mailles très serrées qui n'aurait point permis au fretin d'échapper.

« Les circonstances qui entourent ces méfaits font présumer qu'ils ont les mêmes auteurs. Hier, M^{rs} Pecca, demeurant rue de la Vrillière, rentrait chez elle après une absence de quelques heures. Au moment où elle allait ouvrir sa porte, elle entendit du bruit dans l'intérieur de son logement, et, en regardant par le trou de la serrure, elle distingua une femme fouillant dans ses meubles.

« Les circonstances qui entourent ces méfaits font présumer qu'ils ont les mêmes auteurs. Hier, M^{rs} Pecca, demeurant rue de la Vrillière, rentrait chez elle après une absence de quelques heures. Au moment où elle allait ouvrir sa porte, elle entendit du bruit dans l'intérieur de son logement, et, en regardant par le trou de la serrure, elle distingua une femme fouillant dans ses meubles.

« Les circonstances qui entourent ces méfaits font présumer qu'ils ont les mêmes auteurs. Hier, M^{rs} Pecca, demeurant rue de la Vrillière, rentrait chez elle après une absence de quelques heures. Au moment où elle allait ouvrir sa porte, elle entendit du bruit dans l'intérieur de son logement, et, en regardant par le trou de la serrure, elle distingua une femme fouillant dans ses meubles.

la chaleur, qui a dû être excessive, a fortement altéré les liquides. Une armoire de sûreté en fer contenait des vêtements et des titres de propriété pour une valeur extrêmement importante. On est parvenu à retirer cette armoire des débris; les papiers et les parchemins n'étaient pas consumés, mais calcinés; l'écriture en est devenue illisible, et l'on ignore si l'art fournira des moyens de la faire repaître.

« Les autres officiers et l'équipage ont saisi ce furieux et l'ont ramené chargé de fers à Manille, où il a dû subir un jugement. Réouverture des cours d'anglais de M. Robertson, le 7 octobre. On trouve le programme chez le concierge, place Louvois, 8.

Bourse de Paris du 28 Septembre 1850. AU COMPTANT. 3 0/0 j. 22 juin... 57 — FONDS ÉTRANGERS. 5 0/0 j. 22 mars... 93 90 5 0/0 belge 1840... 100 7/8

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET. AU COMPTANT. Hier. Auj. AU COMPTANT. Hier. Auj. St-Germain... 405 — 405 — Orléans à Vierz. 348 7/8 350 —

Aujourd'hui, au théâtre Montansier, première représentation de Quand on attend sa Belle, dont le principal rôle est confié à M. Ravel. La Fille bien gardée n'avait nul besoin de cet auxiliaire.

CHAUQUE-FLACON EST SCELLÉ DU CACHET BELLOC. (4384) GOUTTE, RHUMATISMES. — Guérison garantie. Baume hollandais du D^r TENDYK; remède externe. Forrier, ph., rue St-Denis, 332.

AVIS IMPORTANT. Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques doivent être adressées directement au bureau du journal.

BACCALAURÉAT. Traité à forfait, paiement après réception. M. Tarreyre, rue Racine, 6. (4411) PENSION LELARGE, rue des Meçons-Sorbonne, 9, à Paris. M. Lelarge, connu depuis 10 ans par ses succès et par sa bonne méthode pour préparer les élèves au baccalauréat, prévient les pères de famille que, malgré les difficultés apportées cette année à cet examen, il se charge de faire recevoir en trois mois, bacheliers, les jeunes gens qui veulent travailler. (Afr.) (4316)

CONSERVATION DE LA CHEVELURE par la POMMADE de DUPUYTREN, reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. Chez MALLARD, pharmacien, rue d'Argenteuil, 33; VERNET, pharm., à Lyon. (4378) PLUS DE CHEVEUX GRIS. L'eau de Perse est la seule avec laquelle on puisse teindre soi-même avec facilité les cheveux et la barbe à la minute, en toute nuance, sans aucun inconvénient. 5 fr. le flacon (Afr.) M^{rs} DUSSEA, r. du Coq-St-Honoré, 43, au 1^{er}. Teint les cheveux chez elle et à domicile. (4460)

NOUVELLE INJECTION SAMPO. 4 fr. Infaillible. Guér. en 3 jours, sc. copahu, maianc. Ph. r. Rambuteau, 40, et chez tous les ph. Exp. (4361) ÉPISPASTIQUE LE PERDRIEL. Pommade curative de Hue contre la toux, le catarrhe, les bronchites, etc. Cons. r. Font.-Molière, 39 bis, de 2 à 5 h. (A.). (4412)

